



30.01.2023

La Carte européenne d'assurance maladie doit bénéficier à tous les affiliés au RCAM

Un travail de fond véritablement dans l'intérêt général...



La Fédération a inlassablement demandé à l'Administration de la Commission ([note à l'attention de Mme INGESTAD](#)) d'obtenir des États membres des solutions aux difficultés rencontrées par les affiliés au Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM).

En effet, comme nous le savons tous, la couverture spécifique qui est la nôtre est reconnue avec souvent trop de difficultés ou de retards par les services de santé des États membres.

La demande de **La Fédération** visait donc à permettre aux affiliés au RCAM une reconnaissance de notre système dans les États membres, en vue d'un accès plus facile aux soins de santé lors d'un déplacement dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

Pour rappel, la Carte européenne d'assurance maladie est un document qui permet de bénéficier des prestations d'assurance maladie qui évite à son détenteur, dans certains cas, d'avoir à régler localement et directement des prestations de santé.

Or, jusqu'à présent, les affiliés au RCAM n'ont pu bénéficier de ces avantages de façon équivalente, alors que ce document a vocation à bénéficier à tous les citoyens de l'Union européenne.

La Fédération a donc demandé à l'Administration de prendre la pleine mesure de cette situation et d'ouvrir des négociations avec les administrations des États membres, en sorte que disparaisse cette

différence de traitement, et que l'accès des collègues aux prestations de santé soit facilité de façon générale.

La demande de **La Fédération** a été bien reçue par l'Administration ([note de M. Roques](#)), que nous tenons à remercier, et tout particulièrement la DG HR qui confirme donc à **La Fédération** qu'instruction a été donnée aux services de la DG HR et à PMO d'étudier auprès de la DG EMPL la possibilité d'une carte dédiée, qui pourrait bénéficier à tous les assurés au RCAM en déplacement dans un État membre.

Nous nous réjouissons également qu'à plus court terme la DG HR et PMO soient décidés à ouvrir des discussions avec les États membres afin de trouver une solution permettant aux affiliés du RCAM de bénéficier pleinement des prestations d'assurance maladie sur nos trois principaux lieux d'affectation, en attendant que le système soit étendu à tous les déplacements dans l'Union européenne.

C'est donc avec grande satisfaction que **La Fédération** accueille cette annonce de la DG HR, véritablement porteuse d'espoirs de solutions de nature à permettre à tous les collègues de pouvoir voyager plus sereinement au sein de l'Union européenne, avec donc la garantie de pouvoir bénéficier, sans obstacles ni complications administratives ou financières inutiles, aux soins de santé qui leur sont nécessaires.

*

La Fédération est, depuis des décennies, à l'écoute non seulement de ses adhérents, mais de tout le Personnel des Institutions, afin de faciliter leur quotidien et de défendre, en toute circonstance, la Fonction publique européenne.

La Fédération
Vous ne serez jamais seul !